



ARRETE MUNICIPAL N°2025/161

Objet : TRAVAUX D'INSTALLATION ET RETRAIT DES DECORATIONS DE NOEL SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE PLOUFRAGAN.

Vu les pouvoirs de Police du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 alinéa1, L 2212-5, L 2213-1 et L2213-2,

Vu le code pénal, notamment les articles R.610-5 et R.644-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-8, R411-21, R.411-25, R.412-32, R.413-1 et R.417-9 et suivants.

Vu la demande de l'entreprise LE DU RESEAUX d'effectuer des travaux pour le compte de la mairie sur l'ensemble du territoire de Ploufragan avec un chantier mobile.

CONSIDERANT que les travaux cités en objet, nécessitent que la circulation soit réglementée,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Pour les véhicules de toutes catégories, une circulation alternée avec des panneaux B15/C18 et une protection des travaux par cônes de signalisation réfléchissants sera mise en place au droit du chantier mobile pour installer et désinstaller les décos de Noël sur la totalité du territoire de la commune de Ploufragan et les voiries départementales en agglomération **du 17 novembre au 05 décembre 2025 et du 12 au 23 janvier 2026.**

ARTICLE 2 : Durant cette période, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h à l'approche et dans les sections en travaux. Le stationnement sera interdit dans les sections en travaux.

ARTICLE 3: Un itinéraire sécurisé pour les piétons devra être mis en place.

ARTICLE 4 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise LE DU RESEAUX, chargé des travaux. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet de la mairie conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera envoyée à la Maison du Département et à l'entreprise LE DU RESEAUX.

PLOUFRAGAN, le 17 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe déléguée
Pascale GALLERNE



Le logo de la ville de Ploufragan est un blason circulaire. Au centre, il y a une représentation d'un château ou d'une forteresse médiévale. Autour du blason, le texte "Ville de Ploufragan" est écrit en lettres capitales, et en bas, "Côtes d'Armor".